

# PLAN DE GESTION DE TRAFIC DEPARTEMENT MAYOTTE

## Route NATIONALE N4

***Version V0.1  
Septembre 2019***

***Volet Technique***

# PGT 976 – Route Nationale N4

## SUIVI DES MODIFICATIONS

N° de Version	Date de version	Modifications apportées	Relecteurs Édition du 1er octobre 2011
V0.1	01/09/19	1 <sup>er</sup> version du document	

PGT 976 : Route Nationale N4

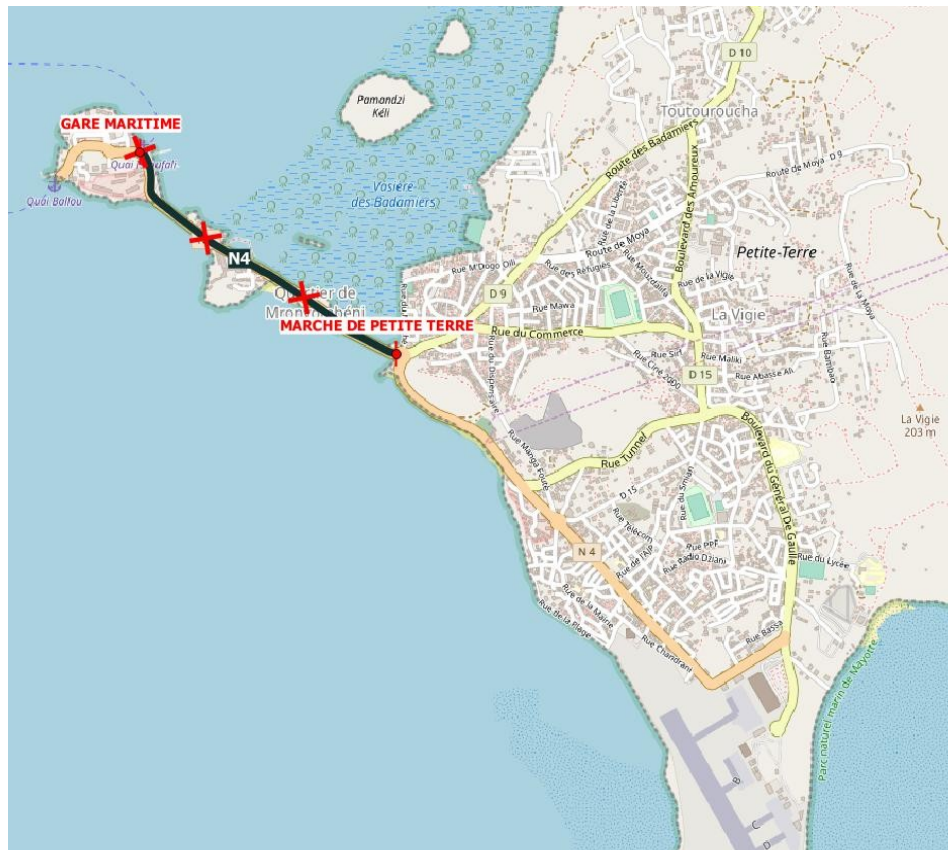
RÉSEAU PRIMAIRE



N4 – Dzaoudzi – Aéroport Pamandzi

Depuis	↔	jusqu'à	PR début	PR Fin	Page
Limite N4 (Douane)	↔	Gare Maritime	0+00	0+500	Pas de mesures
Gare Maritime	↔	Marché de Petite Terre N4/D10	0+500	1+800	4
Marché de Petite Terre N4/D10	↔	Gendarmerie N4/D15	1+800	2+800	5
Gendarmerie N4/D15	↔	Aéroport N4 / Bd G. de Gaulle	2+800	4+00	6

Coupure N4 Gare Maritime – MARCHÉ PETITE TERRE (N4/D10)		Information et suspension de la navette maritime		
Portée de la mesure	Type Véhicule :	Critères d'activation:	Critères de suspension:	Critères de désactivation:
Départementale	VL + PL			Circulation rétablie sur la N4



**Message radio type – à compléter et adapter en fonction de l'événement**

"En raison d'un incident, la route nationale N4 est coupée entre XXXX et XXXX dans les 2 sens de circulation pour une durée de ....

En conséquence les navettes maritimes Mamoudzou ↔ Petite-Terre sont suspendues jusqu'à ....

ACTEURS	NATURE	DESCRIPTION DE L'ACTION
DEAL Cadre d'Astreinte ou PC de crise	Coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concerte l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en œuvre de la mesure et en informe la Préfecture.</li> <li>- Informe les différents services à prévenir* pour information sur l'événement.</li> <li>- S'assure de la mise en œuvre de la mesure, rend compte de l'évolution de la situation auprès des acteurs et de la Préfecture et procède le moment venu à la désactivation de la mesure.</li> </ul>
	Information des usagers	Transmet le message d'information concernant l'événement auprès du service de communication de la Préfecture pour diffusion auprès des usagers.
Gare Maritime	Suspension des navettes maritimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension des navettes Mamoudzou ↔ Petite-Terre</li> <li>- Informe ses usagers de la coupure et de la suspension des navettes maritimes Mamoudzou ↔ Petite-Terre.</li> </ul>
Aéroport de Pamandzi	Information	- Diffuse au niveau de l'aéroport (et sur ses vecteurs d'information) l'information concernant la coupure et la suspension des navettes maritimes Mamoudzou ↔ Petite-Terre.

Services à prévenir :

- Communes : ensemble des communes de Petite-Terre / Mamoudzou
- Transporteurs / Taxis / Gare Maritime / Aéroport

**Proposition à faire valider par l'ensemble des acteurs : préfecture / gare maritime / aéroport**

**Coupure N4  
MARCHE PETITE TERRE (N4/D10) – Gendarmerie (N4/D15)**

**Déviations dans les 2 sens de circulation par la D10, D9 et D15 (et bd G. de Gaulle)**

<b>Portée de la mesure</b>	<b>Type Véhicule :</b>	<b>Critères d'activation:</b>	<b>Critères de suspension:</b>	<b>Critères de désactivation:</b>
Locale	VL + PL	Viabilité de l'itinéraire alternatif	Perturbation sur l'itinéraire alternatif	Circulation rétablie sur la N4



<b>Description des itinéraires</b>	<b>Sens Nord - Sud :</b> Depuis le Marché de Petite Terre (N4/D10) → D10 → D9 → D15 jusqu'au carrefour de la Gendarmerie (D15/N4) <b>pour accès à l'aéroport</b> Depuis le Marché de Petite Terre (N4/D10) → D10 → D9 → D15 → Bd G. de Gaulle jusqu'à l'aéroport
	<b>Sens Sud → Nord :</b> Depuis le carrefour N4/D15 (Gendarmerie) → D15 → D9 → D10 jusqu'au Marché de Petite Terre (D10/N4) Depuis l'aéroport (N4/Bd G. de Gaulle) → D15 → D9 → D10 jusqu'au Marché de Petite Terre

<b>Restrictions</b> D10 (rue Mangarnagari) : zone 30	<b>Longueur :</b> 4 km	<b>TP Théorique :</b> 00:09
---	---------------------------	--------------------------------

**Message radio type ( à compléter en fonction de l'événement )**

"En raison d'un incident, la route nationale N4 est coupée entre XXXX et XXXX dans les 2 sens de circulation pour une durée de ..."

**Pour les usagers en provenance de Dzaoudzi et de la Gare Maritime en direction de Pamandzi ou de l'aéroport,** suivre les panneaux de déviation mis en place en passant par la D10 en direction de Badamiers, puis par la D9 en direction de Plage de Moya, puis la D15 en direction de Pamandzi jusqu'à rejoindre soit la N4 au niveau de la Gendarmerie soit l'aéroport par le Bd G. de Gaulle.

**Pour les usagers à hauteur Pamandzi en direction de Dzaoudzi et de la Gare Maritime,** suivre les panneaux de déviation mis en place, en passant par la D15 en direction de Labattoir, puis la D9 et D10 en direction de Dzaoudzi pour rejoindre la N4 au niveau du Marché de Petite Terre. »

**Pour les usagers en sortie de l'aéroport en direction de la Gare maritime,** suivre les panneaux de déviation mis en place en passant directement par le Bd G. de Gaulle pour rejoindre la D15 en direction de Labattoir, puis la D9 et D10 en direction de Dzaoudzi pour rejoindre la N4 en direction de la Gare Maritime. »

ACTEURS	NATURE	DESCRIPTION DE L'ACTION
<b>DEAL Cadre d'Astreinte ou PC de crise</b>	<b>Coordination</b>	- Concerte l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en œuvre de la mesure et en informe la Préfecture. - Informe les différents services à prévenir* pour information sur l'événement. - S'assure de la mise en œuvre de la mesure, rend compte de l'évolution de la situation auprès des acteurs et de la Préfecture et procède le moment venu à la désactivation de la mesure.
	<b>Information des usagers</b>	Transmet le message d'information concernant l'événement auprès du service de communication de la Préfecture pour diffusion auprès des usagers.
<b>DEAL CEI Petite Terre</b>	<b>Mise en place de la déviation</b>	Met en place les panneaux de déviation : - aux départs des itinéraires au niveau des carrefours :N4/D10 (Marché de Petite Terre) , D10/D15 (Gendarmerie) et N4/Bd G. de Gaulle (Aéroport), D15 / Bd G. de Gaulle - le long des itinéraires.
	<b>Suivi de la mesure</b>	Remonte l'information à la <b>DEAL cadre d'astreinte ou PC de crise</b> de toutes perturbations survenant sur l'itinéraire.
<b>Forces de l'ordre</b>	<b>Suivi de la mesure</b>	Remonte l'information à la <b>DEAL cadre d'astreinte ou PC de crise</b> de toutes perturbations survenant sur l'itinéraire.

- \*Services à prévenir :
- Communes : Ensemble des communes de Petite-Terre
  - Transporteurs / Taxis / Gare Maritime / Aéroport

<p><b>Coupure N4</b>  <b>Gendarmerie (N4/D15) – Aéroport (N4/BD G. GAULLE)</b></p>	<p><b>Déviation dans les 2 sens de circulation par la D15 et le Bd G. de Gaulle et par la D10, D9, D15 et Bd G. de Gaulle.</b></p>
--	--

Portée de la mesure	Type Véhicule :	Critères d'activation:	Critères de suspension:	Critères de désactivation:
<b>Local</b>	<b>VL + PL</b>	Viabilité de l'itinéraire alternatif	Perturbation sur l'itinéraire alternatif	Circulation rétablie sur la N4



Description des itinéraires	Sens Est → Ouest : Depuis la Gendarmerie (N4/D15) → D15 → Bd G .de Gaulle jusqu'à l'Aéroport Depuis le Marché de Petite Terre(N4/D10) → D10 → D9 → D15 → Bd G. de Gaulle jusqu'à l'Aéroport	
	Sens Ouest → Est : Depuis l'Aéroport → Bd G. de Gaulle → soit : → D15 vers Pamandzi jusqu'à la Gendarmerie → D15 vers Labattoir → D9 → D10 jusqu'au Marché de Petite Terre vers la Gare Maritime	
Restrictions D10 (rue Mangarnagari) : zone 30	Longueur : D10/D9/D15/BDGaulle : 9 km D15/BDGaulle : 2 km	TP Théorique : 00:09 00:05

Message radio type ( à compléter en fonction de l'événement)

"En raison d'un incident, la route nationale N4 est coupée entre XXXX et XXXX dans les 2 sens de circulation pour une durée de ....

**Pour les usagers en provenance de Dzaoudzi et de la Gare Maritime en direction de l'aéroport**, suivre les panneaux de déviation mis en place, en passant par la D10 en direction de Badamiers, puis par la D9 en direction de Plage de Moya, puis la D15 en direction de Pamandzi, puis par le Bd G. de Gaulle jusqu'à rejoindre l'aéroport

**Pour les usagers de Pamandzi au niveau de la Gendarmerie en direction de l'aéroport**, suivre les panneaux de déviation mis en place, en prenant la D15 en direction de LABATTOIR, puis le Bd G. de Gaulle en direction du Sud jusqu'à rejoindre l'aéroport.

**Pour les usagers au niveau de l'Aéroport**, suivre les panneaux de déviation mis en place en passant par le Bd G. de Gaulle en direction de LABATTOIR, puis  
- soit par la D15 vers le Sud en direction de Pamandzi pour rejoindre la N4 au carrefour de la Gendarmerie,  
- soit par la D15 vers le Nord, puis la D9 et la D10 pour rejoindre la N4 au niveau du Marché de Petite Terre en direction de la Gare Maritime. »

ACTEURS	NATURE	DESCRIPTION DE L'ACTION
DEAL Cadre d'Astreinte ou PC de crise	Coordination	- Concerte l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en œuvre de la mesure et en informe la Préfecture. - Informe les différents services à prévenir* pour information sur l'événement. - S'assure de la mise en œuvre de la mesure, rend compte de l'évolution de la situation auprès des acteurs et de la Préfecture et procède le moment venu à la désactivation de la mesure.
		Information des usagers
DEAL CEI Petite Terre	Mise en place de la déviation	Met en place les panneaux de déviation : - aux départs des itinéraires au niveau des carrefours N4/D10 (Marché de Petite Terre), N4/D15 (Gendarmerie), D15/Bd G. de Gaulle et BdG. De Gaulle / N4 (Aéroport) - le long des itinéraires.
	Suivi de la mesure	Remonte l'information à la DEAL cadre d'astreinte ou PC de crise de toutes perturbations survenant sur l'itinéraire.
Forces de l'ordre	Suivi de la mesure	Remonte l'information à la DEAL cadre d'astreinte ou PC de crise de toutes perturbations survenant sur l'itinéraire.

\*Services à prévenir :

- Communes : Ensemble des communes de Petite-Terre
- Transporteurs / Taxis / Gare Maritime / Aéroport